



TRAVAIL SÉCURITAIRE NB SE SOUCIE DE VOTRE BIEN-ÊTRE ET DE CELUI DE VOTRE FAMILLE.

Une blessure grave ou le décès d'un être cher peut vous traumatiser ou vous bouleverser — sachez qu'il vous suffit de nous appeler pour recevoir du soutien et des conseils. Ce guide vise à fournir des renseignements utiles pour vous aider à surmonter une période de deuil ou des difficultés après un incident critique, comme une blessure changeant le cours d'une vie ou un accident mortel survenu au travail. Vous aurez de nombreuses questions, et nous espérons pouvoir répondre à certaines d'entre elles dans ce guide, en plus de vous diriger vers des ressources et des services qui pourraient vous aider à reprendre votre vie.

Incident critique

Un incident critique est un événement traumatisant qui cause des émotions et des réactions fortes, qui ont un effet sur les capacités d'une personne à s'adapter, soit au moment de l'incident, soit plus tard. Il pourrait s'agir d'apprendre qu'un être cher a subi un accident du travail grave ou mortel, ou en être témoin. Il est très commun que les personnes aient une réaction émotionnelle après un événement traumatisant. D'autres personnes ont parfois une réaction quelques heures ou quelques jours plus tard, et cette réaction peut durer pendant des jours, des semaines, des mois, et même plus longtemps. Les signes et les symptômes les plus communs d'une réaction au stress peuvent comprendre ce qui suit :

- Des maux de tête
- De la confusion mentale
- Des cauchemars
- De l'insomnie
- Des sentiments de culpabilité
- Des émotions associées au deuil
- De l'irritabilité
- De l'agitation
- Une colère intense
- Une augmentation ou une perte d'appétit

Travail sécuritaire NB

Travail sécurité NB est engagé à promouvoir des lieux de travail sains et sécuritaires pour les travailleurs et employeurs néo-brunswickois. Bien que sa priorité soit la prévention des blessures subies au travail et des maladies professionnelles, il offre des services de

réadaptation complets et des prestations d'indemnisation justes lorsque ces blessures ou maladies surviennent.

Comment Travail sécuritaire NB peut-il vous venir en aide?

Travail sécuritaire NB offre divers services et types de prestations si vous ou un être cher vous blessez grièvement ou perdez la vie lors d'un accident au travail.

Si vous êtes blessé au travail et que votre réclamation est acceptée, Travail sécuritaire NB fera habituellement ce qui suit :

- paiera 85 % de votre salaire net si vous êtes absent du travail à cause de votre blessure (prestations pour perte de gains);
- paiera les dépenses liées aux traitements médicaux et aux soins de santé;
- surveillera votre rétablissement et travaillera avec les fournisseurs de soins de santé pour coordonner vos programmes de traitement et de retour au travail;

Si vous perdez de façon permanente la fonction d'une partie du corps, vous pourriez avoir droit à une somme globale selon votre niveau de diminution physique. Cette somme globale sera versée en plus de vos prestations pour perte de gains.

Si vous êtes le conjoint ou la personne à charge d'un travailleur décédé au travail ou à la suite d'une maladie professionnelle, vous pourriez avoir droit à des prestations. Vous devez présenter votre réclamation dans les six mois suivant la date de l'accident pour qu'elle puisse être évaluée. Types de prestations pouvant être versées :

- Fonds pour couvrir les frais d'enterrement et de deuil
- Prestations de conjoint survivant
- Prestations pour les enfants à charge

Travail sécuritaire NB pourrait communiquer avec vous pour obtenir des renseignements supplémentaires et vous aviser de sa décision sur votre réclamation si vous avez présenté une demande de prestations.

Quel est le rôle de Travail sécuritaire NB en cas de blessure ou d'incident grave survenu au travail?

Travail sécuritaire NB a pour mandat d'appliquer la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et ses règlements connexes. La *Loi* a été adoptée pour aider à protéger les travailleurs contre les blessures subies au travail et les maladies professionnelles.

En vertu de la *Loi*, l'employeur doit communiquer avec Travail sécuritaire NB sans délai après qu'un travailleur se soit grièvement blessé ou après le décès d'un travailleur au travail. De

manière générale, une enquête commence tout de suite après et est menée par un spécialiste des enquêtes sur les incidents (agent d'enquête). Ce dernier doit établir les causes et les facteurs contributifs de l'incident, et déterminer s'il y a eu une infraction à la *Loi* et à ses règlements. Les enquêtes permettent aussi de déterminer les mesures correctives et préventives à appliquer pour aider à éviter que des incidents semblables ne se reproduisent. Elles peuvent prendre jusqu'à un an ou même plus.

Une fois l'enquête terminée, le conseiller juridique de Travail sécuritaire NB évalue si des accusations pourraient être portées contre des parties du lieu de travail, comme l'employeur ou des travailleurs. Le cas échéant, Travail sécuritaire NB remet son rapport et ses recommandations sur les accusations au bureau du procureur de la Couronne. Les accusations doivent être portées dans un délai de deux ans suivant la date de l'incident.

Travail sécuritaire NB ne discutera pas des détails de son enquête, sauf dans les cas où la loi le permet ou l'exige, avant de porter des accusations.

Dans le cas d'un accident mortel, Travail sécuritaire NB fournira une copie du rapport au bureau du coroner en chef. Le coroner en chef peut mener une enguête.

De quelle manière l'agent d'enquête peut-il aider le travailleur et sa famille?

Comme il est mentionné précédemment, des blessures graves et des accidents mortels survenus au travail peuvent être traumatisants pour le travailleur et sa famille. Peu de temps après le début de l'enquête, un agent d'enquête communiquera avec le travailleur blessé ou la famille pour expliquer le processus. En raison de la nature de ces incidents, des services confidentiels de counseling aux personnes en deuil sont offerts provisoirement aux membres de la famille. L'agent fournira les coordonnées de l'organisme offrant le service à la famille. Une première série de séances de counseling est offerte gratuitement aux membres de la famille; cependant, les personnes devront assumer leur coût à long terme.

Quand les conclusions de l'enquête de Travail sécuritaire NB seront-elles disponibles?

Lorsque l'enquête est achevée et qu'une décision est prise quant aux accusations, l'agent d'enquête communique avec la famille pour lui faire un compte rendu des conclusions. Lors du compte rendu, il passe en revue le rapport et répond à toute question. Une copie du rapport peut être fournie après la conclusion de l'affaire et à la suite d'un examen de l'agent de protection de la vie privée de Travail sécuritaire NB, au cours duquel il supprimera tout renseignement confidentiel du rapport. Veuillez communiquer avec l'agent d'enquête pour en demander une copie.

Si des accusations sont portées, Travail sécuritaire NB m'informera-t-il de la date de comparution en cour?

L'agent d'enquête informera la famille de la date prévue pour l'audience. Vous ou les membres de votre famille pouvez décider d'assister à l'audience.

Le procureur de la Couronne est responsable des actions en justice. Les questions sur ces actions devraient être adressées aux procureurs de la Couronne affectés à l'affaire. L'agent d'enquête fournira les coordonnées du procureur de la Couronne.

Le travailleur ou la famille peut-il intenter des poursuites?

Travail sécuritaire NB a été créé pour indemniser les travailleurs et leur famille en cas de blessure ou de décès au travail. Il s'agit d'un régime d'assurance sans égard à la responsabilité. Pour cette raison, ni le travailleur ni la famille ne peut généralement poursuivre l'employeur et s'attendre à recevoir une indemnisation supplémentaire dont la somme est supérieure à ce que la *Loi sur les accidents du travail* prescrit.

Bureau des défenseurs des travailleurs

Numéro sans frais: 1844530-0282

dpetlinfo@gnb.ca

Que faire si les médias vous appellent?

Lorsqu'un accident grave ou mortel survient à un lieu de travail, les médias diffusent parfois la nouvelle. Des membres des médias pourraient communiquer avec vous, votre famille ou vos amis pour obtenir un commentaire.

Voici quelques conseils utiles sur les rapports avec les journalistes :

- Vous n'avez pas à vous adresser aux médias si vous ne le souhaitez pas. Dites-leur simplement que vous n'avez aucun commentaire.
- Si vous décidez de vous adresser aux médias, vous pouvez nommer un porteparole, comme un membre de la famille ou un ami.
- Demandez toujours le nom du journaliste et l'organe de presse qu'il représente.
 Notez ses coordonnées.
- Ne cédez pas à la pression. Si vous vous sentez pressé, n'hésitez pas à dire au journaliste que vous n'êtes pas prêt à lui parler et que vous le rappellerez plus tard, ou encore si vous avez changé d'avis et ne voulez plus lui confier vos propos.
- Soyez ferme concernant les sujets que vous voulez aborder et ceux que vous voulez

éviter. Parlez-en aux membres de votre famille et établissez clairement en famille les renseignements qui peuvent être divulgués.

- Évitez toute supposition ou hypothèse. Donnez des réponses claires.
- Ne répondez pas aux questions qui vous mettent mal à l'aise.

Conseils pour faire face au traumatisme et au deuil

Il y aura de nombreux moments de grande tristesse, de colère et de frustration. Concentrezvous sur les efforts que vous entreprendrez chaque jour, petits ou grands, nombreux ou rares, et qui vous orienteront vers le rétablissement.

La plupart des personnes atteintes de troubles de stress aigu s'en remettent complètement. Si les problèmes persistent pendant plus de quatre semaines, vous devriez consulter un médecin. Vous pourriez être à risque de contracter le syndrome de stress post-traumatique.

Les événements traumatisants peuvent entraîner un trouble de stress aigu ou le syndrome de stress post-traumatique. Si un psychologue ou un psychiatre pose un diagnostic de stress post-traumatique chez un travailleur blessé, ce dernier pourrait avoir droit à des prestations d'indemnisation. Pour obtenir plus de renseignements sur la présentation d'une demande, veuillez composer le 1 800 999-9775.

Sachez que d'autres gens ont vécu des situations semblables à la vôtre et que de nombreuses personnes se préoccupent de vous et de votre bien-être. Nous espérons que le présent guide vous aidera pendant votre parcours vers le rétablissement.

- A la suite d'un incident critique au travail, profitez de tout service de counseling offert.
- Utilisez les différentes ressources disponibles par le biais de votre programme d'aide aux employés, de votre médecin de famille, des services de santé mentale offerts dans votre communauté ou des services de pastorale.
- Structurez votre temps et tenez-vous occupé. Dressez des listes de choses à faire.
- Rappelez-vous que vous êtes une personne normale ayant des réactions normales.
 Ne vous considérez pas comme une personne folle ou faible.
- Parlez aux gens et demandez de l'aide; ne doutez pas de la sincérité des amis qui vous disent qu'ils sont là pour vous.
- Gardez un horaire aussi normal que possible, y compris un nombre régulier d'heures de sommeil.
- Passez du temps avec des gens; ne vous isolez pas.
- Aidez vos collègues autant que possible en partageant vos sentiments et en demandant comment ils vont.

- Réalisez que les personnes qui vous entourent vivent peut-être du stress elles aussi.
- Permettez-vous de ressentir vos émotions et de communiquer vos sentiments à d'autres personnes.
- Évitez de prendre d'importantes décisions pendant un certain temps, mais prenez chaque jour le plus de petites décisions possible pour vous donner un certain sentiment de contrôle sur votre vie.
- N'essayez pas de combattre des pensées, des rêves ou des rappels d'images répétés. Ce sont des réactions normales et elles diminueront avec le temps et deviendront moins pénibles.
- On vous encourage à communiquer avec Fil de vie, un organisme de bienfaisance visant à aider les familles à la suite d'un accident mortel au travail, d'une blessure ou d'une maladie professionnelle changeant le cours d'une vie. Ses programmes offrent :
 - une rencontre personnelle avec un guide familial bénévole qualifié qui favorisera la mise en commun des événements vécus;
 - une occasion pour les familles de se rencontrer et de créer des communautés de soutien lors des forums familiaux;
 - des liens vers des services de soutien professionnels;
 - un soutien consultatif concernant le processus d'enquête en milieu de travail et d'enquête de coroner.

RESSOURCES UTILES

Travail sécuritaire NB

Veuillez communiquer avec nous si vous avez des préoccupations ou des questions. 1 800 999-9775 service@ws-ts.nb.ca

Bureau du coroner en chef

gnb.ca/content/gnb/fr/services/services_renderer.14198.Coroner_Services.html Courriel: DPS-MSP.Information@gnb.ca

Fil de vie

threadsoflife.ca/fr/ 1 888 567-9490 (sans frais) Courriel: contact@threadsoflife.ca

New Brunswick Funeral Directors and Embalmers Association

nbfuneraldirectors.ca/index2 Courriel : nbfdandea@outlook.com

Le Collège des conseillers et conseillères thérapeutes du Nouveau-Brunswick cctnb.ca/fr/

506 854-9345

Courriel: info@cctnb.ca

Travail sécuritaire NB reconnaît la précieuse contribution de Fil de vie dans la rédaction du présent guide. Fil de vie est un organisme de bienfaisance visant à aider les familles à la suite d'un accident mortel au travail, d'une blessure ou d'une maladie professionnelle changeant le cours d'une vie.